

<https://www.snetap-fsu.fr/Mission-d-Assistant-Lecteur-Scripteur-il-y-a-URGENCE-a-clarifier-la-situation.html>



Mission

d'Assistant-Lecteur-Scripteur, il y a URGENCE à clarifier la situationet reconnaître le travail des agents !



Date de mise en ligne : jeudi 27 février 2025

- Pédagogie - Inclusion des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le Directeur Général,

L'accueil dans nos établissements d'apprenant.es ayant des besoins particuliers a considérablement augmenté ces dernières années. C'est un des effets positifs de la Loi de 2005, pour l'égalité des droits et des chances, qui rend concrète l'inclusion scolaire. Évidemment, nous ne remettons pas en cause leur accompagnement et le dispositif d'aménagements d'épreuves qui sont liés. Cependant, nous voulons attirer votre attention sur un point. Nous constatons depuis plusieurs années une croissance importante du nombre d'aménagements d'épreuve et des missions d'assistant-lecteur-scripteur pour accompagner ces élèves. Cela est particulièrement vrai pour les ECCF ou les épreuves blanches au sein des [EPL](#) et pour les épreuves terminales. Dans certains EPL, cela peut représenter plus de 60 missions au cours de l'année !

Certes, la participation aux examens fait partie des obligations de service des enseignant.es (MAYAJUR CIRCULAIRE [DGER/SDACE/C2004-2007](#) du 16 août 2004) et des [AESH](#) (Note de service DGER/SDEDC/2024-525 18/09/2024). Mais cette mission doit être considérée à sa juste valeur et comme une mission supplémentaire. Ainsi pour les [AESH](#), il est clairement prévu qu'elle ne peut se faire au détriment de la mission d'accompagnement. Sii cela se fait en plus du temps de travail hebdomadaire, alors ce temps supplémentaire doit être décompté du temps de travail en fin d'année. Pour les autres agent.es, si cette mission s'effectue en plus des obligations de service (Note de service DGER/SDPFE/2019-33 15/01/2019), elle donne lieu à rémunération.

De plus, depuis la réforme Blanquer, toutes les notes comptent (pour le bac STAV ou G) pour l'obtention de l'examen (contrôle continu). Or, il est impossible de répondre aux besoins en lecteurs-scripteurs pour ces devoirs, ce qui constitue une remise en cause des droits de ces candidat.es.

Enfin, il faut absolument revoir les modalités d'évaluation prenant en compte ces aménagements. Par exemple, l'orthographe et la syntaxe des candidat.es aidé.es par des lecteurs scripteurs sont parfois évaluées au même titre que leurs camarades alors qu'ils/elles n'écrivent pas leurs copies !

URGENCE ! Le Ministère doit considérer l'aide humaine comme une réelle mission et on ne peut se satisfaire de la façon dont elle est gérée actuellement dans les établissements de l'[EAP](#) et ce quelque soit les centres constitutifs lycée comme CFAA/[CFPPA](#). Le bénévolat, la pression qui reposent sur les équipes de Direction, les services pédagogiques ou encore les professeurs principaux et coordonnateur.rices ne sont plus ACCEPTABLES !

URGENCE ! Chaque mission d'assistant-lecteur-scripteur doit donner lieu à une convocation qui précise les modalités de prise en compte de la mission (et notamment la rémunération). L'aide humaine doit être reconnue et donc rémunérée !

URGENCE ! Les agent.es concerné.es par ces missions doivent recevoir, au préalable, les formations nécessaires. Ces dernières doivent être dispensées dès la formation initiale des personnels.

Nous demandons depuis des mois un groupe de travail national relevant du [CNEA](#) afin que ces urgences trouvent enfin des réponses ! C'est dans ce sens que nous vous interpellons, Monsieur le Directeur Général, afin que ces missions soient enfin reconnues.